

**Notice de sélection pour Consultant Individuel**

**Consultant national pour conduire l’évaluation finale du projet « Appui à la sécurité humaine au Nord du Mali en vue du renforcement de la résilience des jeunes et des femmes » UNTFHS**

Date : Mars 2020

**Pays : PNUD MALI**

**Intitulé de la mission** **: Recrutement d’un Consultant national pour conduire l’évaluation finale du projet « Appui à la sécurité humaine au Nord du Mali en vue du renforcement de la résilience des jeunes et des femmes » UNTFHS**

**Durée :** Trente (30) jours.

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail[mali.procurement@undp.org](mailto:mali.procurement@undp.org) avec mention de la référence et intitulé du dossier**. Votre proposition devra être reçue** au plus tard le **07 Avril 2020** à 15 H 00 précises.

1. **Contexte et situation**

Le projet “Appui à la Sécurité Humaine au Nord Mali à travers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes” vise à (i) renforcer les capacités de résilience des populations les plus vulnérables, surtout les jeunes et les femmes des régions les plus touchées par la crise; (ii) promouvoir la coexistence pacifique, la paix, la protection des groupes les plus vulnérables et l’intégration de la sécurité humaine dans les programmes de développement et de redressement ; et (iii) améliorer l’accès des populations les plus vulnérables aux principaux services sociaux de base.

Financé à hauteur de 2 087 409,50 par les fonds de sécurité humaine des Nations Unies (UNTFHS), le projet se fonde sur les leçons apprises de la phase initiale du Programme Conjoint Jeunesse et Résilience (PCJR) au Mali. Outre la cible “jeunesse”, il prend en compte la promotion et la protection des femmes.

Les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables des régions de Gao, Tombouctou et Kidal qui sont les zones d’intervention seront les principaux bénéficiaires. Les acteurs institutionnels de mise en œuvre (Gouvernement, Société Civile et Collectivités Territoriales) ont bénéficié également des opportunités de renforcement des capacités pour l’intégration effective des principes et objectifs de sécurité humaine dans les cadres du programme.

En janvier 2012, le Mali a connu une grave crise sécuritaire sans précédent. La faible présence de l’Etat dans les régions du Nord qui représentent 2/3 du territoire national et la porosité des frontières avec les pays limitrophes a conduit à l’occupation de cette zone par divers groupes armés terroristes.

Après plusieurs mois d’affrontements et de tensions, la signature, en juin 2013, de l’Accord Préliminaire de Ouagadougou entre le Gouvernement et une partie des groupes armés a permis la tenue des élections présidentielle et législatives sur l’ensemble du territoire national.

La signature en Mai 2015 de l’Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d’Alger et sa mise en œuvre par le gouvernement suscite un réel espoir de faire la paix au Mali, bien que le pays soit toujours confronté à d’énormes défis.

On estime que sur les 19 millions de personnes menacées d’insécurité alimentaire et de malnutrition au Sahel, près de 4.6 millions vivent au Mali. Le conflit au Nord Mali a aussi touché des communautés déjà appauvries en raison des conditions climatiques défavorables liées aux changements climatiques.

Par ailleurs, les moyens d’existence des communautés de base souffrent encore de l’effet pervers du ralentissement des échanges transfrontaliers. L’insécurité a considérablement réduit l’accès aux marchés. La hausse des prix des denrées de première nécessité et la pertes des moyens de subsistance ont fortement réduit la capacité des ménages à acquérir la nourriture dont ils ont besoin.

Avec plus de 60% de la population ayant moins de 25 ans, on estime que les jeunes âgés de 15 à 40 ans constituent la majorité des déplacés et des réfugiés. En outre, selon les analyses des données du recensement général de la population et de l’habitat (INSTAT, 2009), le chômage est endémique et il touche surtout les jeunes de 18 à 35 ans (par exemple, avant la crise de 2012, le taux de chômage était de 55,4% et 51,4% à Tombouctou et Gao respectivement, contre 32,2% à Mopti).

Comme conséquence directe du conflit, l’accès aux services sociaux de base et à l’assainissement s’est nettement détérioré au Mali. Des analyses de la situation montrent que, dans le secteur des services sociaux de base et des infrastructures, il existe un accès limité aux réseaux de traitement et de fourniture d’eau potable, ainsi qu’un manque de facilités d’évacuation des déchets liquides. Etant donné la prévalence du VIH, des violences et abus sexuels dans un tel contexte de fragilité, les femmes et les filles constituent un groupe souvent exposé.

Dans le secteur de l’éducation, les efforts déployés au cours de ces dernières années ont conduit à une augmentation de 23% du nombre des écoles primaires et secondaires dans le pays. Cependant, des défis existent toujours.

L’analyse des insécurités humaines au Mali, et spécialement dans les régions du Nord, décrites ci-dessus montre que ces insécurités naissent de la pauvreté des populations et du sentiment d’exclusion et de marginalisation exprimé par certains groupes communautaires.

L’analyse des insécurités humaines au Mali montre que ces insécurités naissent de la pauvreté des populations et du sentiment d’exclusion et que les jeunes et les femmes sont des acteurs clés dans la stabilisation et le développement du Mali en général et des régions du Nord en particulier. Etant donné l’absence d’opportunités d’emploi pour ces jeunes, ils deviennent beaucoup plus vulnérables.

Ainsi, aider les jeunes à émerger comme acteurs de paix et agents du développement devrait être la pierre angulaire des interventions de sécurité humaine au Nord du Mali. Par ailleurs, les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles sont aussi utilisées pour contrôler la gestion des ressources en l’absence de l’Etat limitant du coup l’accès des acteurs humanitaires et de développement aux zones de conflits pour une prise en charge psychologique, médicale et juridique.

Sur la base de l’approche genre du développement, les femmes devraient être soutenues et encadrées pour accroître leur prise de conscience quant à leur perception dans les efforts en matière de sécurité humaine.

A ce titre, les efforts destinés à promouvoir la résilience des femmes et des jeunes devraient être canalisés à travers des activités aussi variées que les initiatives de génération de revenus, de consolidation de la paix, d’accompagnement psychologique et d’accès aux services sociaux de base.

Les priorités nationales du gouvernement sont reflétées dans plusieurs documents cadres sur lesquels les Nations Unies alignent leurs interventions:

* le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP 2012-2017)
* le Plan de Redressement Economique Durable PRED (2013-2014) sur la base duquel furent formulés les engagements internationaux pris par la Conférence de Bruxelles en Mai 2013
* le Plan d’Action du Gouvernement (2013-2018) qui est un document de politique.

Ces documents de politiques stratégiques nationales ne mettent pas clairement en exergue l’approche de la sécurité humaine. Pourtant, ils traitent clairement de thèmes liés à la sécurité humaine.

Outre ces documents de référence, d’autres cadres d’intervention plus ciblés ont été élaborés et ils servent de guide pour les acteurs dans les contextes humanitaire et de redressement. C’est le cas du Programme de Développement Accéléré pour les Régions du Nord.

Sur la base des avantages comparatifs, les Nations Unies accompagnent les actions menées par le Gouvernement, en synergie et en complémentarité avec d’autres partenaires. Toutes les instances des Nations Unies au Mali (Agences et MINUSMA) ont conjointement préparé le Plan cadre intégré des Nations Unies pour l’aide au développement du Mali, dénommé UNDAF+ 2015-2019. Ce document regroupe toutes les interventions des Nations Unies au Mali, prend en charge les besoins et les aspirations des jeunes et des femmes d’une manière transversale en rapport avec les défis du redressement économique, de l’éducation, de la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive.

Le programme ainsi proposé adopte clairement les principes clés de l’approche de sécurité humaine comme suit:

Multisectoriel: L’intervention proposée s’intéressera directement à de multiples secteurs concernant l’insécurité économique, personnelle, communautaire et de santé avec des effets positifs attendus sur la sécurité alimentaire, environnementale et politique.

Global: Le programme est global et basé sur une analyse holistique des composantes de la sécurité humaine. Il prend en charge ces composantes à travers des activités conçues et mises en œuvre par de multiples acteurs dont des acteurs nationaux (Gouvernement, OSC, collectivités territoriales) et les agences des Nations Unies telles que le PNUD, le FNUAP, la FAO, le BIT, l’OMS et l’UNICEF.

Centré sur les populations: La formulation du Programme fut participative et inclusive, surtout en ce qui concerne l’identification et les modalités de prise en compte des vulnérabilités et des groupes cibles (tels que les PDI, les réfugiés de retour, les ex-combattants, les jeunes, les femmes/filles et les handicapés). Des acteurs clés comme les structures techniques gouvernementales, les collectivités territoriales et les OSC représentant les populations ont pris part au processus.

Spécifique au Contexte: Le programme est élaboré sur la base des objectifs des cadres nationaux de référence mais aussi sur les conclusions et recommandations d’une étude récente menée aux niveaux communautaire et des ménages, qui a identifié les besoins, les compétences et les opportunités pour une réintégration et pour un redressement socioéconomique rapide et durable.

Orienté vers la Prévention: Les interventions envisagées devront promouvoir des réactions de prévention, surtout dans le domaine de la sécurité communautaire, à travers des principes de sensibilité aux conflits, des principes de « ne pas faire du mal » afin de réaliser ses objectifs de paix et de résilience.

Le programme proposé vise à renforcer la sécurité humaine en suivant des mesures clés en matière de protection et de responsabilisation.

A cet effet, la réponse à l’insécurité humaine, en raison de son caractère multisectoriel au Nord du Mali, requiert des interventions intégrées à travers une approche de sécurité humaine avec une implication de plusieurs agences du système des Nations Unies. Cet aspect multi facette de la sécurité humaine explique, dans une large mesure, la participation de plusieurs Agences : PNUD, FNUAP, FAO, BIT, UNICEF et OMS.

Ce programme tel proposé, basé sur une combinaison de mesures de protection et de responsabilisation va susciter une plus grande collaboration entre de nombreux partenaires au Mali tout en assurant une allocation efficiente et cohérente des ressources sans une duplication des efforts, afin de fournir la réponse la plus appropriée en fonction des spécificités liées contexte.

Ainsi, le gouvernement du Mali en collaboration avec les acteurs de la société civile, les agences du système des Nations Unies, a mis en place des dispositifs destinés à satisfaire, dans l’urgence et avec efficacité, les besoins des populations vulnérables. Ceci s’est traduit, entre autres, par:

* le développement et la mise en œuvre par le PNUD, le FNUAP, le BIT et la FAO du Programme Conjoint Jeunesse et Résilience destiné à renforcer la résilience des jeunes, en particulier parmi les plus vulnérables (les femmes, les jeunes déscolarisés et non scolarisés, les PDI, les marginalisés) et à accompagner les politiques et initiatives de création d’opportunités économiques, tout en soutenant leur implication dans l’établissement de la paix et la cohésion sociale ;
* la mise en place de mécanismes de protection à travers des consortiums d’ONG internationales et certaines Agences des NU (telles que l’UNICEF) notamment en faveur des enfants affectés par la crise, et des femmes et filles victimes de violences faites aux femmes ;
* la mise en œuvre de projets en rapport avec l’UNICEF/PAM pour assurer l’éducation des enfants du Nord et de relancer le système éducatif.

Ces diverses approches d’interventions conjointes ont permis de satisfaire efficacement les besoins urgents des populations dans les régions directement affectées par le conflit et d’engager une logique de stabilisation et ensuite le développement à moyen terme.

Les initiatives conjointes des Nations Unies mises en œuvre à travers les expériences passées et présentes montrent des réussites mais aussi des insuffisances et des défis à relever.

La nature multidimensionnelle de la sécurité humaine permet des réponses complémentaires variées pour faire face à la crise (humanitaire, sécuritaire, alimentaire, économique, religieuse et de protection sociale, etc.) qui sévit dans les régions du Nord. Elle permet aussi de mesurer les avantages comparatifs des divers partenaires dont les interventions simultanées – et souvent conjointes – aident à prendre en charge toutes les préoccupations des populations.

Le présent programme tentera de valoriser les résultats obtenus par les initiatives locales et de s’inspirer des évaluations déjà menées pour relever efficacement les défis rencontrés dans la mise en œuvre des systèmes et cadres de gestion conformément à ses différents objectifs ci-dessous :

**Objectifs du Programme en matière de Sécurité Humaine**

**Objectif 1 de Sécurité Humaine:** La résilience des jeunes, des autres groupes et communautés vulnérables est renforcée à travers des moyens d’existence durables et des opportunités économiques**.**

* Les conditions de vie de 4.000 individus vulnérables (2.500 hommes et 1.500 femmes), dont des jeunes et des femmes/filles, sont améliorées à travers leur implication dans des moyens d’existence diversifiés et des opportunités génératrices de revenus ;
* La résilience des jeunes est bâtie à travers le renforcement des capacités et la fourniture d’outils pour acquérir des moyens d’existence à travers des activités agricoles, de pêche et d’élevage ciblant2.400 bénéficiaires (1 416 hommes et 984 femmes) ;
* La résilience de 500 adolescents et jeunes vulnérables âgés de 12 à 35 ans, en situation de précarité économique, dont 200 jeunes filles, bénéficient d’une formation par apprentissage dans les corps de métiers et dotés de kits en vue de leur insertion socioprofessionnelle en vue de prévenir les risques d’adhésion aux groupes et forces armés ;
* 1.000 jeunes dont 500 filles en situation de précarité économique bénéficient d’activités de création d’emplois décents à travers le développement de programmes à haute intensité de main-d’œuvre et de l’entreprenariat ;

**Objectif 2 de Sécurité Humaine:** La résilience communautaire est renforcée à travers la promotion de la coexistence pacifique entre les membres des communautés et l’approche de sécurité humaine est effectivement intégrée dans les programmes de redressement et de développement des régions cibles.

* Former 300 leaders et femmes en aptitudes à la facilitation du dialogue et l’usage de « Cartes-conseils » pour les organisations à base communautaire ;
* Equiper les radios locales en leur dotant de kits (amplificateur, groupe électrogène de 5 KVA, Dictaphone numérique et microphone) en vue d’appuyer les activités de sensibilisation et de vulgarisation ;
* 120.000 membres de la communauté (60.331 hommes et 59.669 femmes) sont sensibilisés sur les droits des citoyens et la paix ;
* La conscientisation est améliorée pour350 leaders communautaires, 1.000 ex-combattants, agents de police et membres des Forces Armées Maliennes, 100 000 adolescents et jeunes sur les droits de la femme et les violences faites aux femmes ;
* Des soins médicaux et un appuipsycho-social sont fournis à au moins 1000 femmes et filles dans le cadre de la prévention et de la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles ;
* Les capacités des acteurs nationaux et locaux renforcées pour intégrer l’approche de “sécurité humaine” dans les cadres des programmes ;

**Objectif 3 de Sécurité Humaine:** Les membres de la communauté jouissent d’un meilleur accès aux services sociaux de base

* L’assainissement et l’accès à l’eau potable sont fournis à 50.000 membres des communautés (25.000 hommes et 25.000 femmes) du Nord ;
* 4.000 bénéficiaires affectés par le conflit et d’autres groupes vulnérables des communautés du Nord ont un accès sécurisé aux services de dépistage, aux traitements des infections opportunistes et aux antirétroviraux (ARV) contre le VIH/SIDA ;
* 4.500 étudiants (2.500 garçons et 2.000 filles) sont sensibilisés à propos des maladies causées par la mauvaise qualité de l’eau dans communautés du nord Mali ;
* 4.500 étudiants (2.500 garçons et 2.000 filles) de cinq communautés ont accès à des infrastructures scolaires ;
* 6.000 ex-combattants, jeunes, femmes affectés par le conflit et d’autres groupes vulnérables (3.000 men et 3.000 femmes) sont sensibilisés aux questions de soins maternels et infantiles et de nutrition.

**2 Objet, champ et objectifs de l’évaluation :**

Il s’agit d’une évaluation finale inscrite dans le document de projet. Elle se focalise sur les produits, les effets et les mécanismes de coordination du projet par les 06 agences des Nations-Unies impliquées et leurs partenaires nationaux d’exécution à savoir : (PNUD, UNICEF, UNFPA, FAO, BIT et OMS). Cette évaluation finale doit couvrir la période de mise en œuvre du projet depuis son lancement en Avril 2016 au 31 Décembre 2019.

Pour information, le projet pilote cité devait être clôturé en Mars 2019. Cependant, pour des raisons diverses (le retard dans le lancement, la situation sécuritaire et l’inaccessibilité de certains sites d’intervention, notamment la région de Kidal et en commun accord avec le secrétariat de l’unité de sécurité humaine, le projet a bénéficié d’une extension sans coût jusqu’au 31 Décembre 2019.

En plus de la conformité à la politique de l’organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l’objectif principal de la présente évaluation est d’accroître la redevabilité, la transparence et l’apprentissage au sein des bureaux de pays et de l’organisation.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du projet ainsi que l’unité de secrétariat de sécurité humaine pour tirer les leçons de bonnes pratiques de la mise en œuvre en vue d’ améliorer les processus, les pratiques et les partenariats.

Cette évaluation finale permettra entre autres de :

* Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience, et la durabilité des résultats du projet ;
* Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide ;
* Apprécier les contributions du projet aux aspects transversaux pertinents tels que l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, les respects des droits humains et la préservation de l’environnement ;
* Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
* Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
* Formuler des recommandations et proposer des orientations claires sur l’approche de sécurité humaine dans les programmations des projets pour d’autres interventions similaires dans le futur.

**3. Critères d’évaluation et questions indicatives clés**

De manière spécifique, cette évaluation finale du projet doit répondre aux questions suivantes, sans se limiter à ces dernières :

1. **Pertinence**

* Dans quelle mesure le projet s’est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière consolidation de la paix au Mali, ii) les produits et effets des programmes de pays des agences responsables des piliers du RCPCA, iii) les ODD et iv) les Plans stratégiques des agences ?
* Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des groupes cibles  ?
* Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d’influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d’autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ;
* Les produits développés par les agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser les effets escomptés ?
* Les indicateurs de suivi- évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits aux effets escomptés ?
* La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
* Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?
* Les objectifs et les produits du projet définis sont-ils clairs, pratiques et faisables ?
* Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d’autres projets pertinents dans la conception du projet ?
* Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. au Mali ?

1. **Efficacité**

* Quel est le niveau actuel de réalisation des produits des effets du projet ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets des programmes de pays des agences responsables des effets escomptés aux ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
* De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?
* Dans quelle mesure les groupes vulnérables ciblés et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?
* La stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?
* Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
* Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
* Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

1. **Efficience**

* Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économique pour obtenir les résultats ?
* Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d’obtenir les résultats attendus ?
* Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
* Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
* Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé l’égalité de genre, l’autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?

1. **Durabilité**

* Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
* Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
* Les cadres légaux, les politiques et les structures et le processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure le niveau d’appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d’égalité des sexes, de préservation de l’environnement, d’autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain dans l’approche de sécurité humaine ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet axé sur la sécurité humaine?
* Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l’équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet en termes de l’approche de sécurité humaine en tenant compte des principes et critères de base ?
* Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
* Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
* Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?
* Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

1. **Coordination**

* Le niveau de coordination entre les agences parties prenantes (PNUD, UNICEF, UNFPA, FAO, BIT et OMS) a -t-il contribué effacement à atteindre les résultats escomptés ? Si non quelles en sont les causes ?
* Le niveau de coordination avec d’autres partenaires comme la MINUSMA, le bureau de coordinateur résident, les autorités nationales et locales, et les partenaires locaux a-t-il été suffisant et fonctionnel ?
* Décrire la valeur ajoutée des systèmes de coordination en place, et si ceux-ci ont permis efficacement de partager des informations, d’identifier des opportunités et problèmes communs, d’y répondre, de promouvoir des collaborations et des synergies au niveau de certaines activités, et d’adapter celles-ci au besoin.
* Décrire les bonne pratiques, les faiblesses, et fournir des recommandations concrètes quant aux mécanismes de coordinations et leurs utilisations.

1. **Thèmes transversaux : égalité des sexes**

* Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
* Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

**Recommandations**

* Sur la base des analyses ci-dessus, comment l’agence et ses partenaires devraient-ils ajuster des programmations futures, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

**4. Méthodologie**

Il s’agit d’une évaluation sommative du projet. La méthodologie finale devra émerger d’une approche participative par la concertation entre les équipes des agences concernées et de leurs partenaires de mise en œuvre, le gouvernement et les parties prenantes concernées, Elle devra tenir compte des indications contenues dans les documents de références des agences partenaires de mise en œuvre en matière d’évaluation et permettre de traiter des questions spécifiques aux principes directeurs de sécurité humaine et du genre.

D’une manière globale, la méthodologie devra comporter :

1. Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (documents de programme de pays, plans stratégiques des agences, document de projet, PTA, textes législatifs et réglementaires, budgets, comptes rendus de réunions, décisions et instructions écrites, rapports de suivi, rapports de missions, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d’autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques, etc.).
2. Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du projet, les ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d’opérationnalisation du projet.
3. Des visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
4. Examen et analyse des données provenant du suivi ou d’autres sources ou autres méthodes d’analyse ;
5. Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d’observation, les discussions de groupe, etc.

L’approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l’évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l’objet de discussions poussées et d’un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage de l’évaluation sera organisée avec les membres du groupe restreint inter agence sous le lead du PNUD afin de clarifier les attentes autour de l’évaluation finale.

**5. Produits de l’évaluation (livrables)**

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivantes :

* **Rapport de démarrage (10 à 15 pages)** : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les 06 agences de mise en œuvre et à l’issue de l’examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l’évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).
* **Réunions de débriefing** : Elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.
* **Rapport provisoire de l’évaluation (40 à 60 pages)**: Ce document fera l’objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu tel que défini dans les guides d’évaluation des agences.
* **Piste d’audit du rapport d’évaluation** : Les modifications apportées par l’équipe, les évaluateurs en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.
* **Rapport final d’évaluation** : Il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l’objet d’une présentation aux parties prenantes clés du projet (20 à 30 pages sans annexe)

**6. Le profil du /de la consultant (e) et compétences requises**

L’évaluation sera conduite par une équipe de consultants composée d’un consultant (e) national et un consultant international (e) n’ayant jamais travaillé avec le projet en question.

* Le/la consultant national : doit avoir une forte expérience dans la conduite d’évaluations de projets et programme, l’analyse et l’évaluation des aspects juridiques et financiers d’un projet similaire ainsi que dans la rédaction de rapports d’évaluation. Il/Elle aura la responsabilité d’organiser et de superviser le travail de l’équipe d’évaluation. Il/Elle aura la responsabilité de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et de tenir les agences informées de l’évolution de la mission.

Plus spécifiquement, il aura le profil suivant :

* **Education :**
* Au minimum Bac+ 4 ou licence en évaluation de programmes, en sciences politiques, sciences sociales, en droit, en administration, ou toute autre discipline pertinente ;
* **Expérience :**
* Au moins 05 ans d’expérience dans le domaine du développement y compris avec la résilience, la stabilisation, la sécurité communautaire, la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de la paix, etc.;
* Expérience dans l’élaboration, la gestion et/ou l’évaluation de programmes similaires dans les pays en situation de post conflits ;
* Avoir un minimum de 02 missions d’évaluation similaires conduites au niveau du Mali ou ailleurs  dans des pays en situation de post-conflit ;
* Démontrer une connaissance des principes et standards internationaux en matière des programmes de relèvement et de résilience ;
* Démontrer des connaissances approfondies dans la prise en compte des questions spécifiques au genre et à l’autonomisation des femmes ;
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du système des Nations Unies en particulier ;
* La connaissance du contexte géopolitique et sécuritaire du Mali sera considérée comme un atout.
* **Langues requises :**
* Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise. Parler les langues nationales, notamment le Sonrai et le Bambara un atout.

Le consultant national travaillera en étroite collaboration avec le consultant international pour tous les aspects liés à cette évaluation et à toutes les étapes du processus.

**Les candidatures féminines sont fortement encouragées**.

**7. Déontologie de l’évaluation**

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

**8. Modalités d’exécution et rôles et responsabilités associées à l’évaluation**

Cette évaluation sera la responsabilité du Représentant Résident du PNUD, sous la supervision du Représentant Résident Adjoint de programmes du PNUD avec l’appui du Conseiller au Programme/Chef Cluster Environnement et Développement Durable.

Il veillera au respect de la politique d’évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l’indépendance de l’équipe d’évaluation. Un groupe de référence composé des points focaux des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d’évaluation, l’équipe du projet va aider à assurer le contact entre l’équipe d’évaluation, les bénéficiaires, la cellule de coordination du programme conjoint, le Comité technique de suivi du projet et les principales parties prenantes. Pendant l’évaluation, l’équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l’équipe d’évaluation et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

**a) Représentant Résident**

- Nomme le/la responsable de l’évaluation ;

- Garantit l’indépendance de l’exercice d’évaluation et en vérifie la qualité.

**b) Coordinateur du projet**

- Met en place le groupe de référence de l’évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;

- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l’évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ des termes de référence de l’évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;

- Vérifie et garantit l’indépendance des évaluations ;

- Participe à toutes les étapes du processus d’évaluation ;

- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du projet tout au long du processus d’évaluation ;

- Fournit tous les documents de référence à l’évaluateur ;

- Examine et valide les différents livrables de l’évaluation en concertation avec les autres parties prenantes.

**d) Groupe de référence de l’évaluation**

- Assure un rôle consultatif tout au long du processus d’évaluation ;

- Veille à ce que les normes en matière d’évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l’indépendance ;

- Valide tous les livrables de l’évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

**e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)**

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux évaluateurs ;

- Participent à l’assurance qualité des livrables de l’évaluation ;

- Participent au Groupe de référence de l’évaluation.

**f) L’équipe du projet**

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l’évaluation,

- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l’évaluation.

**g) Evaluateur**

- S’acquitte des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;

- Prépare un rapport de démarrage de l’évaluation, comprenant une matrice d’évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;

- Prépare les rapports et informent le responsable de l’évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l’avancement et des principales constatations et recommandations ;

- Finalise l’évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d’évaluation.

**9. Calendrier du processus d’évaluation et modalité de paiements**

**Modalité de paiements**

Les paiements se déclinement comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Délivrables** | **Délai (cumulé)** | **%** | **Validation** |
| 1ère Tranche : Validation du rapport initial | 05 jours | 25% | PNUD |
| 2ème Tranche : Remise du rapport provisoire | 12 jours | 50% | PNUD |
| 3ème Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations | 23 jours | 25% | Groupe restreint inter agence |
| **TOTAL** |  | **100%** |  |

La consultation se déroulera durant 30 jours ouvrables du **13/04/2020 au 22/05/2020**, soit sur une période de 40 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

**Calendrier de l’évaluation**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **ACTIVITÉ** | **NOMBRE DE JOURS ESTIMÉ** | **ÉCHÉANCE DE RÉALISATION** | **LIEU** | **ENTITÉ RESPONSABLE** |
| **Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage** |  |  | |  |
| Réunion d’information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins) | - | À la signature du contrat | PNUD ou téléréunion | Responsable et  commanditaire de l’évaluation |
| Transmission des documents pertinents à l’équipe d’évaluation | - | À la signature du contrat | Par email ou clé USB | Responsable et  commanditaire de l’évaluation |
| Examen documentaire, conception de l’évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter | 3 jours | Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat | À domicile | équipe de consultants |
| Soumission du rapport de démarrage (5 pages maximum) | - | Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat |  | équipe de consultants |
| Commentaires et validation du rapport de démarrage | 1 jour | Dans un délai d’une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage | PNUD | Responsable de l’évaluation |
| **Étape 2 : Mission de collecte des données** |  |  | |  |
| Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion | 12 jours | Dans un délai de trois semaines après la signature du contrat | Dans le pays    Avec des  visites sur le terrain | À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG, etc. |
| Réunion d’information avec le PNUD et les principales parties prenantes | 1 jour | Dans un délai de trois semaines après la signature du contrat | Dans le pays | Équipe d’évaluation |
| **Étape 3 : Rédaction du rapport d’évaluation** |  |  | |  |
| Préparation de la version préliminaire du rapport d’évaluation (30 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages) | 3 jours | Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain | À domicile | Équipe d’évaluation |
| Soumission de l’ébauche du rapport d’évaluation | 1 jour |  |  | Équipe d’évaluation |
| Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur l’ébauche de rapport | 2 jours | Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de l’ébauche de rapport | PNUD | Responsable de l’évaluation et groupe de référence de l’évaluation |
| Réunion d’information avec le PNUD | 1 jour | Dans un délai d’une semaine à compter de la réception des commentaires | À distance  PNUD | PNUD, groupe de référence de l’évaluation, parties prenantes et équipe d’évaluation |
| Finalisation du rapport d’évaluation en intégrant les ajouts et  Commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau de pays du PNUD | 3 jours | Dans un délai d’une semaine à compter de la réunion d’information finale | À domicile | Équipe d’évaluation |
| Soumission du rapport final d’évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique) | 3 jours | Dans un délai d’une semaine à compter de la réunion d’information finale | À domicile | Équipe d’évaluation |
| **Nombre total de jours estimé pour conduire l’évaluation** | **30** |  |  |  |

**10. Processus de soumission d’une offre et critères de sélection**

* 1. **L’offre technique**

L’offre technique comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Elle permettra au panel d’évaluer le/la consultant (e) sur la base d’une grille d’évaluation dans le paragraphe 10. **A noter que la méthodologie proposée par la personne retenue est susceptible d’amendements à la lumière de la revue documentaire et des exigences de l’organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe restreint inter agence.**

**Pour le Consultant National : (se référer aux pondérations indiquées dans le tableau ci-dessous)**

|  |  |
| --- | --- |
| Au moins 05 ans d’expérience dans le domaine du développement y compris avec la résilience, la stabilisation, la sécurité communautaire, la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de la paix, etc.; | 15 Points |
| Une expérience dans l’élaboration, la gestion et/ou l’évaluation de programmes similaires axés sur les résultats (sécurité humaine, résilience, prévention et gestion des conflits, consolidation de la paix) dans les pays de post- conflits | 15 Points |
| Des connaissances approfondies dans la prise en compte des questions spécifiques au genre et à l’autonomisation des femmes | 10 Points |
| Une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du système des Nations Unies en particulier ; | 5 Points |
| Un minimum de 02 missions d’évaluation similaires conduites au niveau du Mali ou ailleurs  dans des pays en situation de post-conflit | 5 Points |
| Méthodologie | 50 points |
| **Total** | **100 Points** |

* 1. **L’offre financière**

L’offre financière détaillée de l’évaluation incluant les honoraires et les perdiems ;

* Le projet prendra en charge les déplacements liés à l’exécution de la mission ;
* La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 46 jours calendaires.

**L’offre financière est sujette à négociation sur base des barèmes des Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget**.

**DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION**

1. Technique :

(i)Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR

(ii) **Formulaire P11** + CV - **expériences similaires et trois références** – contact mail et téléphone –

(iii) Lettre de motivation

2. Offre financière

Offre financière détaillée et complète pour 40 **jours calendaires** détaillée comme suit :

**Honoraires journaliers requis pour 30 ouvrables**

**Détails des autres frais (Per diem pour les séjours au niveau des zones d’intervention (région/cercle), frais de communication, etc.)**

**Marché à prix unitaire**

La méthode d’évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué à la candidature individuelle ayant présenté l’offre évaluée comme étant :

a) Conforme, et

b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

**Critères spécifiques de sélection :**

\* Poids des critères techniques : 70%

\* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d’au minimum 70 points lors de l’évaluation technique seront considérées éligibles pour l’évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière le moins disant (Fm) de la manière suivante : NF = 100 x Fm /F, (F étant le prix de la proposition financière).

Les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = 0,7XNt + 0,3XNf. L’Offre sera adjugée à l’égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux (coût et efficacité). Les agences parties prenantes ne s’engagent en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

**11. Annexes des TDRs**

* **Cadre de résultats et théorie du changement de l’intervention.** Fournit de plus amples informations sur l’intervention à évaluer.
* **Principales parties prenantes et partenaires.** Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l’organisation dont elles dépendent et leur importance pour l’évaluation, ainsi que leurs coordonnées. Cette annexe peut également suggérer des sites à visiter.
* **Documents à consulter.** Une liste des documents et sites Internet importants et que doivent lire les évaluateurs au démarrage de l’évaluation et avant de finaliser la structure de l’évaluation et le rapport de démarrage. Il faut se limiter aux informations essentielles dont a besoin l’équipe d’évaluation. Exemple de sources de données et de documents :
* Stratégies nationales pertinentes ;
* Documents stratégiques et autres documents de programmation (par ex.
* Documents de programme) ;
* Plans et indicateurs de suivi ;
* Partenariats (par ex. accords de coopération avec le gouvernement ou les partenaires)
* Examens et évaluations antérieurs ;
* Politique d’évaluation du PNUD, règles et normes du GNUE, et autres documents de politique.
* **Matrice d’évaluation** (livrable à inclure dans le rapport de démarrage).

**Tableau 5. Modèle de matrice d’évaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critère d’évaluation correspondant** | **Questions clés** | **Sous questions spécifiques** | **Sources de données** | **Outils/ méthodes de**  **collecte des données** | **Indicateurs/**  **Norme de réussite** | **Méthode d’analyse des données** |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

* **Programme des activités, étapes et livrables.** Sur la base du calendrier indiqué dans les TdR, les évaluateurs présentent le programme détaillé.
* **Format requis pour le rapport d’évaluation.** Le rapport final doit inclure, sans nécessairement s’y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d’évaluation (cf. annexe 7).
* **Code de conduite.** Les unités de programme du PNUD doivent demander à chaque membre de l’équipe d’évaluation de lire avec attention et de confirmer par leur signature leur adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d’évaluation.

**Approbation des Termes de Référence de l’évaluation finale**